

A PROPOS DE LA NUIT PASCALE

I

Que deviendra la nuit pascale ?

Après deux expériences, il est sans doute trop tôt pour répondre à cette question ? Il y a d'ailleurs deux manières d'y répondre. L'une échappe évidemment à notre compétence : d'une année à l'autre, on a vu le rite subir des modifications officielles, et la Sacré Congrégation des rites se réserve peut-être encore d'en introduire de nouvelles après les trois années d'essai... Mais si nous considérons l'usage pastoral de cette liturgie d'après les expériences qu'il est possible de décrire, il est permis déjà de se réjouir comme aussi de signaler certains risques à l'attention des pasteurs.

Pour point de départ d'un jugement qui n'a rien d'ailleurs de décisif, examinons les rapports de deux grands diocèses français après l'expérience de 1952. Nous verrons se dégager deux données importantes et assez générales : 1° l'hésitation de certains pasteurs en région dites chrétiennes à modifier leurs habitudes; 2° la tendance à anticiper l'heure de célébration pour des motifs insuffisants¹.

Voici d'abord, résumés, les comptes rendus sur lesquels se basent nos réflexions.

Premier diocèse (très peuplé, mi-rural, mi-industriel). Total des paroisses : trois cent soixante-dix-huit.

La nuit pascale avait déjà été célébrée en 1951 : vingt-neuf paroisses.

En 1952, on compte une extension notable de cette célébration : cent trois paroisses. Devant l'abondance des demandes, l'ordinaire avait concédé d'un seul coup l'autorisation d'anticiper l'heure de célébration à *toutes* les paroisses qui le désiraient : trente-cinq paroisses profitèrent de cette autorisation collective.

La satisfaction des curés est unanime. « Certains rapports parlent

1. Ce jugement laisse forcément de côté quantité d'éléments intéressants susceptibles de nous rendre tantôt optimiste et tantôt pessimiste.

d'enthousiasme; les communions ont toujours été de la quasi-totalité des assistants. M. le doyen de X. considère comme un quasi-miracle que les bourgeois se soient prêtés à cet office communautaire... » Le problème nouveau posé dans ce diocèse était celui de l'heure de la cérémonie. « Les raisons invoquées pour l'anticipation sont, à la ville comme à la campagne, la nécessité de maintenir leur volume et leur encadrement aux messes d'hommes du dimanche matin. Les curés des paroisses rurales signalent en outre l'éloignement et les lourds travaux de cette époque... Un seul met à son choix de l'heure anticipée une raison doctrinale (?) » Et le rapport ajoute une marque qui devait impressionner certains curés réticents : « Qu'ils aient anticipé ou non, les curés reconnaissent que la célébration de la Vigile n'a pas nui à la célébration du dimanche de Pâques, bien au contraire. Évidemment, il y a eu diminution des communions quand on a célébré à 22 h. 30, mais, remarque un curé, ça a eu l'avantage de décongestionner un peu les messes du dimanche matin. » Une phrase, enfin, de ce rapport mérite attention : « Pas mal de curés se félicitent d'avoir anticipé, pour avoir réussi par là à forcer les gens à revenir à la messe du dimanche de Pâques. »

Deuxième diocèse. Diocèse de l'ouest de la France, réputé traditionaliste, clergé relativement nombreux, comportant cependant des doyennés très déchristianisés. L'autorisation de célébrer la nuit pascale n'avait pas été donnée en 1951, sinon au grand séminaire. L'expérience de 1952 est donc la première.

Cinquante-cinq paroisses sur quatre cent dix-neuf ont célébré, cette année, la nuit pascale.

Le rapport note que la préparation éloignée, par une vie liturgique soignée, n'existait pas, sauf dans deux paroisses. Cette année, les prédications du Carême portèrent presque partout sur les thèmes de Pâques et du Baptême, prolongées par des cercles d'études, la projection de films fixes, la diffusion d'illustrés ou de livrets. On ne note pas d'anticipation, alors qu'il s'agit d'un diocèse surtout rural.

« Impression générale : satisfaction sans réticence », note le rapport. « On signale la *valeur d'enseignement* d'une telle cérémonie... La *participation active* des fidèles (rarement obtenue en temps ordinaire) (qui) a fait prendre conscience de la communauté paroissiale. Sans aucune exception, la grand'messe du jour fut aussi fréquentée et souvent beaucoup plus que d'habitude. Les assistants de la nuit se retrouvèrent à la grand'messe, souvent présentée comme messe d'action de grâces, alors que ceux qui communient à la « première messe » n'y reviennent pas habituellement. »

« La messe dite *messe des hommes* eut en général une assistance un peu moins compacte, mais garde une importance non négligeable. »

« La veillée permet un plus grand nombre de communions en la fête de Pâques. Les dames et les jeunes filles qui ne communiaient que le jeudi saint reviennent à Pâques qui, autrefois, leur semblait réservé aux hommes (*messe des hommes*). Dans la même famille, on se partage, pour communier, entre la nuit et le jour. »

« Les prêtres seuls avouent que cette cérémonie leur impose une *fatigue réelle*, mais compensée par une joie si profonde qu'on a vite fait de l'oublier. »

Sur les cinquante-cinq paroisses qui ont célébré la nuit pascale, trente-quatre n'ont qu'un prêtre pour le service paroissial, alors que le diocèse est encore riche en clergé et comporte de nombreuses paroisses munies d'un curé et d'un vicaire. La « *fatigue réelle* » des prêtres paraît donc être un argument sans grande valeur.

Surprise aussi de constater dans le même diocèse que les paroisses ayant célébré la nuit pascale sont plus nombreuses dans les secteurs les moins chrétiens et qu'on n'en trouve parfois pas une seule dans les doyennés « où tout le monde fait ses Pâques ». Cela tient, sans doute, à plusieurs raisons dont on appréciera différemment la valeur. Tout d'abord, la conscience tranquille des fidèles et des pasteurs de pays à tradition fermement chrétienne ne s'ébranle pas lorsque surgit une « nouveauté » *ad libitum* qui implique évidemment un effort et parfois quelques petites révolutions de méthodes. La réflexion si souvent entendue : « On change la religion » est ici l'expression d'un véritable scandale, et le pasteur est parfois tenu d'observer une sage lenteur; d'adopter une attitude de patiente réserve s'il veut initier son peuple sans le brusquer. Aussi curieux que cela puisse paraître, c'est encore dans ces pays à forte pratique religieuse qu'on tient le plus à la messe des hommes. Considérée comme une cérémonie imposante, nécessaire, jadis éloquente réplique à l'anticléricalisme des institutions républicaines, consolante manifestation de la foi qui subsiste au cœur des hommes de France en un temps de déchristianisation, cette « messe de communion » du matin de Pâques « réservée aux hommes » est justement l'une des plus solides institutions de nos paroisses françaises. Cependant, quels que soient les motifs pastoraux pour maintenir cette coutume, on ne peut pas mettre en balance la messe de communion des hommes et la nuit pascale. Et il ne peut être question d'un conflit entre la conscience du pasteur et celle du liturgiste. Il n'y aurait conflit que si l'on refusait de

voir quelle valeur pastorale recèle la célébration pascale lorsqu'elle est bien préparée. Toute une conception de la vie chrétienne est ici en jeu. La réforme liturgique dont nous nous réjouissons n'est pas une concession aux efforts missionnaires en pays déchristianisé, elle doit réveiller la conscience chrétienne jusqu'au plus profond de sa vie dans le Christ. Réduire la célébration de Pâques à une manifestation apologétique est plus dangereux encore que d'en faire un simple accomplissement des obligations du chrétien. Les fidèles, les hommes comme les femmes, en milieu chrétien comme en milieu déchristianisé, ont de nos jours d'autres motifs de manifester leur attachement au Christ et à l'Église. La nuit pascale préparée, avec son renouvellement des engagements du baptême, ne serait-elle donc pas l'occasion d'un progrès en profondeur dans toute communauté chrétienne? Les pasteurs retenus encore par le souci de ne point perdre l'éphémère et consolant succès de leur messe des hommes, plus encore ceux qui répugnent à s'engager avec l'Église dans les voies d'une catéchèse pascale renouvelée grâce à la réforme de la nuit pascale, peuvent-ils encore avoir la conscience parfaitement tranquille?

Est-ce à dire que cette réforme portera nécessairement tous ses fruits? Sans être excessivement pessimiste, on peut répondre non, et l'on pourrait citer bien des exemples propres à justifier notre inquiétude.

Dès cette année, les motifs allégués ici ou là pour célébrer la vigile à huit heures du soir ne furent pas toujours sérieusement valables. Sans doute, on signale un motif très sérieux dans certaines paroisses rurales : l'éloignement et les lourds travaux de l'époque. Mais, à la ville comme à la campagne, c'est encore la crainte de voir s'effriter l'assistance aux messes d'hommes le matin de Pâques qui a motivé l'anticipation. Est-ce là une raison « grave et publique », comme le veut le décret du 11 janvier 1952²? N'est-ce pas surtout le signe le plus clair de la confusion que l'on entretient encore entre la vigile solennelle de Pâques et le samedi saint?

Dans certains diocèses on a donné une autorisation générale d'anticiper l'heure de la veillée. Le décret pontifical réservait cette autorisation « pour des causes graves et publiques, dans certains cas particuliers ». Si l'on n'y prête garde, les trop grandes facilités données risquent de nuire à la vraie portée de cette grande liturgie, de la ramener, petit à petit, jusqu'à la matinée du samedi à l'aube... Quel motif grave et public pouvait-on

2. *Acta Apostolicae Sedis* du 25 janvier 1952.

invoquer ? De bons commentateurs avaient cru reconnaître là une mesure prise en faveur des églises qui sont astreintes, comme nous le fûmes jadis, à un couvre-feu. Bien d'autres causes, sans doute, peuvent également être présentées. L'unité nationale fut invoquée en Suisse pour motiver l'anticipation, non plus concédée, mais *imposée*³, après accord entre les différents évêques. Cette mesure fut d'ailleurs atténuée à la suite de légitimes protestations et finalement dans tout un canton de la Suisse, on n'estima point compromise l'unité catholique et nationale de la confédération parce que les paroisses commençaient la veillée à quelques heures d'intervalle. Pareille mesure reste toutefois regrettable, si elle se généralise.

Nous nous sommes déjà assez étendu sur une critique négative des expériences dont on nous rend compte. Mieux vaut des exemples.

Pour terminer, nous publions donc le compte rendu de la nuit pascale à la cathédrale de Verdun. Il pourra aider les pasteurs dans leur effort pour faire participer les fidèles aux grands moments de la liturgie pascale.

H.-NOËL BONNET.

II

La nuit pascale à la cathédrale de Verdun

Ceux qui ont voulu — selon le désir de l'Église — célébrer cette vigile dans son rite nouveau et antique à la fois, aimeront mettre en commun le résultat de leur expérience, en vue de réalisations ultérieures encore plus parfaites.

Il est remarquable que les fidèles s'y sont intéressés au moins autant que les prêtres; et c'est heureux, car le *mystère pascal* englobe (si j'ose ainsi parler) l'Église totale, depuis le Christ Rédempteur jusqu'au dernier des rachetés, tous membres du Christ. Les fidèles d'ailleurs, qui ont tout bénéfice à retirer du Mystère pascal, ont leur rôle à tenir dans ce « mystère », rôle auquel ils auront dû être préparés, comme les acteurs au rôle qu'ils sont appelés à jouer.

PRÉPARATIONS ET... RÉPÉTITIONS

Les fidèles de la cathédrale de Verdun ont été préparés d'excellente façon à la célébration de la Pâque, par le prédicateur de la quin-

3. *Semaine religieuse de la Suisse Romande*, 28 février 1952, p. 130.

zaine pascale, le R. P. Carton, Jésuite. Il avait pris pour thème général de ses prédications le *Baptême et Pâques*. Il n'est personne de ses différents auditoires, féminins et masculins, qui n'ait compris que *Pâques est la fête du Baptême*, et que les chrétiens doivent s'engager à nouveau, à la suite des néophytes.

Les mystères du feu et de l'illumination, de l'eau et de la régénération, le symbolisme de l'huile, furent l'objet d'instructions de caractère d'un genre inusité, accompagnées de *leçons de choses* du plus haut intérêt, les auditeurs ayant sous les yeux, un soir, le cierge pascal, un autre soir, les urnes des saintes Huiles... Des *chœurs parlés* donnaient une vie nouvelle aux vieux textes de la Genèse et de l'Exode qui racontent la création du monde (première prophétie) et le passage de la mer Rouge (troisième prophétie). Tous à genoux (sans toucher aux chaises) au *flectamus genua*, debout au *levate*, et cela dans un ensemble parfait; c'était comme la « répétition des cérémonies » par le peuple chrétien, en vue de sa participation à la Nuit pascale. Une autre fois, le texte de la préface consécatoire du saint Chrême fut mis entre toutes les mains; expliqué d'abord, *prière* ensuite par les fidèles. Ceux qui ne pourraient assister à la consécration des saintes Huiles (c'était, hélas, le grand nombre) devaient garder ce texte et le relire le jour du jeudi saint. Ainsi fut-il fait pour les grandes oraisons du vendredi saint : louable *paraliturgie* qui ne prétend pas se substituer à la liturgie de l'Église, mais qui, humblement et efficacement, prépare les âmes à la goûter. De la sorte il ne sera pas utile, dans l'acte même de la liturgie, de « gloser » et d'allonger indûment l'office. Une intervention discrète aux moments creux suffira pour éveiller l'attention et exciter la piété.

LA *FONTAINE DU BAPTÊME

Le souci pastoral de la Sacrée Congrégation, dans ce retour à l'antique tradition, est évident. Il est indispensable que les fidèles *voient* le déroulement de la liturgie, pour qu'ils puissent s'y associer.

La cathédrale de Verdun présente à cet égard les conditions idéales. Si les abords du sanctuaire, entouré d'une massive balustrade de marbre, ne sont pas favorables à *la visibilité* pour l'assistance de la nef, par contre le transept occidental⁴, débarrassé de ses bancs et de ses chaises, constitue comme un vaste parvis, où des centaines de personnes peuvent se masser et avoir une claire vue des moindres gestes de l'officiant.

Au centre de ce transept (à l'intersection des deux bras, de la nef et du vieux chœur) est située la *fontaine* que nous allons décrire. Un cancel de forme octogonale, selon la disposition des baptistères anti-

4. En notre cathédrale, le transept et le chœur occidentaux (vieux chœur) sont symétriquement opposés au transept et au chœur orientaux. Ce *vieux chœur* est l'ancienne chapelle baptismale de la cathédrale. On lit encore sur les murs : « Allez, baptisez toutes les nations... »

ques, encadre la fontaine, constituant la chapelle baptismale, réservée à l'évêque, à ses assistants, aux nouveaux chrétiens et à leurs parrains⁵. Cette balustrade peu élevée *maintiendra la foule, sans l'empêcher de voir*.

Nous sommes loin du peu esthétique cuveau rempli d'eau, en usage dans tant d'églises en pareille circonstance : la Fontaine, dite *Baptême des Nations*), de l'ancien pavillon pontifical, qui a servi l'an dernier en cette cathédrale, appartient aujourd'hui à la nouvelle église de Montplonne. Celle qui l'a remplacée en 1952 s'en inspire; elle est faite d'un large bassin circulaire rempli d'eau, au-dessus duquel émerge, reposant sur cinq petites colonnettes de pierre, une cuve plus petite qui renfermera l'eau consacrée. Sur cette cuve deux fresques représentent, d'un côté, *deux cerfs altérés* (Ps. *Sicut cervus*) buvant l'eau du torrent; de l'autre côté, l'arche flottant sur les eaux du déluge et surmontée de l'arc-en-ciel. Les poissons, symboles du Christ, y ont leur place. Les bords du bassin inférieur sont garnis de roseaux, d'herbes aquatiques.

L'évêque, précédé du Cierge pascal, a pénétré à l'intérieur du cancel. Pendant que finit le *chant du Sicut cervus*, la foule se dispose en cercle autour du baptistère. Dans le vieux chœur (contigu au baptistère), ont pris place le Chapitre et le séminaire, et aussi les six confirmands revêtus, les jeunes gens de l'aube, les jeunes filles d'un voile blanc, avec leur parrain et marraine. C'est dans cette chapelle, en effet, qu'auront lieu, après les baptêmes, les confirmations. La colombe, suspendue au-dessus du baptistère, et encadrée de huit hauts lampadaires qui l'inondent de lumière, évoque l'*Esprit qui plane sur les eaux*, l'Esprit de Lumière des sacrements de l'*illumination*, qui descendra dans un instant sur les nouveaux baptisés et confirmés et sur les heureux témoins de la régénération qui va s'opérer *par l'eau et l'Esprit-Saint*.

RENAÎTRE DE L'EAU ET DE L'ESPRIT-SAINT

Rien de plus émouvant et solennel que cette communauté chrétienne, consciente du rôle qui lui est dévolu, debout autour de la fontaine baptismale, autour du père-évêque, autour du Cierge pascal-le Christ, — témoin de la consécration de l'eau, de l'immersion du cierge, de l'infusion des Huiles saintes, du baptême de trois petits enfants —, recevant la lumière bénite prise au Cierge pascal en même temps que l'évêque remet le flambeau aux nouveaux baptisés, — affirmant sa foi d'une voix puissante et unanime, en réponse aux questions que, du haut de l'ambon du baptistère, l'évêque adresse à son peu-

5. C'est la disposition du baptistère du Latran, avec cet avantage sur le Latran, qu'une foule nombreuse peut s'y grouper et *voir*. On comprendra qu'on ait attaché une grande importance au baptistère même et à la disposition topographique qui est par elle-même une leçon pour les fidèles, et qui est *si favorable à la visibilité*.

ple —, et recevant l'aspersion d'eau nouvelle, signe et rappel du baptême reçu jadis.

Jusqu'ici nous étions censés être en dehors de l'église (nous sommes de fait tout près de la porte), avec les catéchumènes, sollicitant avec eux notre admission dans l'Église. Quelle joie sera pour tous, tout à l'heure, l'entrée dans la Maison du Seigneur, où la table est dressée — l'autel.

L'actuel renouveau de la liturgie baptismale ne sera-t-il pas — humble et ardente suggestion de beaucoup de prêtres amis de la liturgie — l'occasion de doter nos églises — là où c'est possible — *d'un baptistère digne de sa haute destination*, bien situé, près de l'entrée, pour que le rite de l'introduction dans l'église garde tout son sens, et assez vaste pour que la foule puisse s'y grouper, ou du moins puisse être témoin de ce qui s'y fait. Il est évident que l'eau consacrée et les baptêmes conférés dans le *sanctuaire* et près de l'autel, ce n'est là qu'un pis-aller, qui n'est voulu que pour permettre aux fidèles d'être témoins des cérémonies. Faisons des vœux pour la restauration des baptistères de nos vieilles églises, et pour la construction de spacieux baptistères dans les églises nouvelles.

Je n'ai rien dit des confirmations qui ont suivi les baptêmes. L'évêque est à l'autel du vieux chœur, les confirmands à genoux devant lui; la foule, debout comme il convient à ce moment solennel, appelle l'Esprit-Saint conjointement avec l'évêque : *Spiritus scientiae et intellectus*. AMEN. ... Des fidèles avoueront qu'ils n'avaient jamais compris jusque-là les liens qui existent entre la confirmation et le baptême.

Il est évident qu'une telle Vigile pascale, qui ne comporterait pas, comme complément de la consécration de l'eau, la collation de quelques baptêmes, serait tronquée de ce qui en est l'élément essentiel et l'achèvement, l'eau n'ayant été consacrée que *pour servir aux baptêmes*, de même que le Christ n'est passé par la mort que pour entraîner ses frères dans la vie.

Mais combien elle s'enrichit encore lorsque au baptême s'ajoute, à l'instant qui suit, la confirmation, sacrement qui parfait l'œuvre du baptême, en donnant la plénitude des dons de l'Esprit-Saint à ceux qui viennent de naître à la vie divine.

VERS L'AUTEL

Après qu'à la fontaine on s'est lavé, on entre et l'on se met à table. Les mêmes, qui viennent d'être purifiés à la *Fontaine des Eaux*, vont s'asseoir au banquet de l'Agneau. Ils font leur entrée dans le sanctuaire où la Table est dressée, en priant Dieu par l'intercession des saints pour les besoins de la société chrétienne, *te rogamus audi nos*, spécialement, — à la demande de l'évêque — pour ceux qui vont recevoir quelque ordre mineur ou majeur.

En effet, voici qu'au cours de l'avant-messe se déroulent les rites d'une ordination qui vont nous rappeler que Sacerdoce et Eucharistie sont ordonnés l'un à l'autre.

Institués au cours de la même Cène pascale, ils restent étroitement unis, c'est pourquoi l'Église aime qu'à la messe pascale de la Résurrection, soit conféré le sacrement de l'Ordre. Mgr l'Évêque, en l'anniversaire de sa propre ordination, avait voulu que deux clercs reçussent, l'un les deux premiers ordres mineurs, l'autre le diaconat. S'il nous était permis de formuler un regret, c'est que les cérémonies de l'ordination qui se sont déroulées au chœur, derrière la haute balustrade de marbre, n'aient pu être vues et suivies des fidèles comme le furent, autour du baptistère, les baptêmes et les confirmations.

Nous ne dirons rien de la messe de la Résurrection, sinon que la communion — gage de la participation à la Pâque éternelle — y fut abondamment distribuée. Le retour de l'ALLELUIA avait été annoncé solennellement par le sous-diacre à l'évêque en ces termes : *Très Révérend Père, je vous annonce une grande joie c'est l'ALLELUIA.* A l'offertoire les fidèles virent avec intérêt deux petits clercs en aube traverser leurs rangs, l'un portant les œufs de Pâques, l'autre guidant le petit agneau pascal qu'ils allaient présenter à la bénédiction de Mgr l'Évêque.

Le soir de Pâques, aux vêpres, le baptistère fleuri et illuminé était le théâtre d'une visite d'action de grâces au chant du *Laudate pueri* à l'aller, de l'*In exitu Israel de Aegypto* au retour (rite pascale de Verdun et de nombreux diocèses). Tous comprennent désormais le sens profond de cette action de grâce au baptistère le soir de Pâques.

III

La bénédiction du cierge pascal et le cierge des fidèles

Le R. P. GUIZARD, S. J. nous a posé un problème de traduction liturgique que nous avons voulu soumettre à Dom Bernard BOTTE. La réponse de notre collaborateur aidera à prendre conscience de la délicatesse d'un problème de traduction en même temps qu'elle indiquera les ressources de la technique pour une bonne catéchèse à base des textes liturgiques.

(N.D.L.R.).

Permettez-moi, à propos de la Nuit pascale, de vous poser une question que je voudrais voir élucidée dans *La Maison-Dieu*, si vous jugez qu'il y a lieu.

C'est au sujet de la traduction de l'oraison par laquelle, au début, est béni le cierge pascal : « *Veniat, quaesumus, ... ut... sacrificium... arcana luminis tui admixtione refulgeat.* » Les traductions que j'ai lues dans plusieurs brochures de centres liturgiques ou paroissiaux me semblent, dans une imprécise périphrase, escamoter ce que je crois être le sens de cette partie de phrase. On recule devant le mot « mélange » *admixtione*, pour des raisons de style en français, mais on supprime l'idée. Pour moi, ce mélange fait allusion, comme la fin de l'oraison, au cierge que portent les fidèles et qui va être allumé à la flamme du cierge pascal. « Que non seulement le sacrifice de cette nuit resplendisse par la flamme de tous ces cierges, participée de celle du cierge pascal, mais qu'en tout lieu où sera porté quelque chose de ce mystère de sanctification, vos petits cierges portés chez vous, la puissance et grâce de la majesté divine soit là. »

C'est la même idée qui reviendra dans un moment à l'*Exsultet* : « *Qui, licet sit divisus in partes, mutuali tamen de luminis detrimenta non novit.* » Cette flamme divisée (participée), entre beaucoup, ne diminue pas de luminosité. Au contraire ! Symbolisme de la foi et de la grâce communiquée au baptême.

L'idée se trouve bien un peu dans les traductions de la dernière partie de l'oraison, mais elle n'est pas mise en lumière comme elle le serait si la première partie parlait carrément de la flamme du cierge des fidèles. On a reculé devant le mot « mélange », parce que, au sens français un peu étroit du mot, deux flammes ne se mélangent pas, mais on a expulsé l'idée que contient le mot latin. Qu'on garde le mot ou, si l'on veut, que l'on traduise par « participation », afin de garder l'idée.

Prêchant cette année le carême dans une cathédrale, je n'ai pas craint, notamment dans une instruction préparatoire qui expliquait le sens et les rites, d'insister sur cette idée et de dire : « Ces cierges que vous emporterez seront comme une réplique de ceux de la Chandeleur. Ils auront participé en quelque sorte à la bénédiction donnée par le Pontife au cierge pascal. Comme ceux de la Chandeleur, comme les rameaux de dimanche, ils seront chez vous avec le souvenir une invitation à la prière, à la demande des grâces que le mystère pascal vous a apportées. Une sorte de sacramental. »

Ai-je été hérétique ? Ai-je été purement... accomodaticisant ? ou ai-je été dans le sens de la liturgie ? j'aimerais le savoir.

J'ai lu dans *Le Mystère pascal* (p. 377) que le *divisus in partes* venait de ce qu'on découpait le cierge pascal et que chacun en emportait chez lui un petit morceau. Si cela est bien prouvé historiquement, je m'incline ; mais le symbolisme me paraît autrement pur et noble s'il s'agit de la flamme qui a été participante de celle du cierge pascal.

G. GUIZARD, S. J.

Voici la réponse de Dom Bernard BOTTE :

Pour satisfaire la légitime curiosité de votre correspondant, il est préférable, je crois, de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Qu'est cette oraison *Veniat quaesumus*? Après avoir été affectée à la bénédiction de l'encens, elle est aujourd'hui donnée comme bénédiction sacerdotale du cierge pascal. A son origine, elle ne se rattache à aucun de ces deux usages. Ce n'est pas une oraison sacerdotale, mais la fin du *praeconium* diaconal *Deus mundi condito*, qui est donné par le Sacramentaire gélasien et par le supplément d'Alcuin au grégorien. Le diacre a offert le cierge, après avoir fait l'éloge de l'abeille, suivant la tradition : « Talia igitur, Domine, digne altaribus tuis munera offeruntur, quibus te laetari religio christiana non ambigit. » Puis il enchaîne immédiatement : « Veniat ergo omnipotens Deus super incensum, etc. » On voit immédiatement ce que signifie, dans le texte primitif, le *sacrificium quod hodie litatum est*. Ce n'est pas autre chose que l'offrande du cierge lui-même, tout comme dans l'*Exsultet* « incensi huius sacrificium vespertinum ». Ce que cela peut bien signifier dans le contexte actuel, j'avoue que je ne le vois pas du tout, puisqu'on suppose que l'offrande du cierge n'a pas encore été faite. Mais cela exclut aussi l'hypothèse que l'*arcana tui luminis admixtio* fasse allusion à l'allumage des cierges des fidèles. Notons d'ailleurs que ni le contexte du *praeconium* ni les rubriques du gélasien ne font la moindre allusion à ce rite. L'expression elle-même n'évoque pas du tout une lumière matérielle : *arcana* qualifie la lumière cachée, secrète, invisible de Dieu, *invisibilis regnator* (telle et la leçon authentique, et non *regenerator*). Que ce soit bien là le sens, nous en avons la preuve dans la bénédiction des fonts qui emploie la même expression : « Arcana sui luminis admixtione fecundet. » Le missel romain a *numinis*, mais la leçon de tous les témoins anciens jusqu'au XIII^e siècle au moins est *luminis*. Le premier document où j'ai relevé *numinis* est daté de 1523. Peut-être y en a-t-il de plus anciens, mais en tout cas la leçon originale *luminis* est certaine. Le mélange d'eau et de feu a sans doute paru étrange à quelque correcteur. Mais dans l'ancien texte occidental de Matth., 3, 16, attesté par saint Justin et par la *vetus latina*, du feu sortait du Jourdain après le baptême de Jésus. D'autre part, les eaux du baptême doivent servir à l'« illumination » des catéchumènes. Le symbolisme est donc parfaitement cohérent. Mais il est évident qu'il ne s'agit pas ici d'une lumière matérielle, mais de la lumière spirituelle de Dieu qui doit donner aux eaux du baptême le pouvoir d'éclairer les baptisés.

L'identité d'expression nous invite donc à voir aussi, dans la prière qui nous intéresse, la lumière spirituelle de Dieu. C'est comme la réponse de celui-ci à l'offrande qu'on lui fait d'un cierge allumé : la lumière cachée du Roi invisible doit venir se mêler à celle du cierge pascal et illuminer l'âme des fidèles. Le symbolisme est ici aussi parfaitement cohérent.

Quant à la dernière partie de la prière, il me paraît certain qu'elle fait allusion, non aux cierges des fidèles dont on ne parle nulle part, mais à l'usage d'emporter des fragments du cierge béni qu'on utilisait pour chasser les démons. Nous avons deux bénédictions datées exactement du début du VI^e siècle, avant 511, qui en font mention. Elles sont l'œuvre d'Ennodius, qui fut diacre à Pavie avant d'en devenir évêque. Voici le texte de la première : « Si quis hinc sump-

serit adversus flabra ventorum, adversus spiritus procellarum, tua iussa faciens, sit illi singulare profugium » (P. L., 63, 260). Et voici celui de la seconde : « Tu, resurrectionis tuae tempore, quo vernat anni reviviscentis infantia, sumptam ex hoc contra procellas vel omnes incursus, fac dimicare particulam » (*ibid.*, 262). Le mot *particulam* enlève toute espèce de doute sur le sens : il ne peut s'agir que de parcelles du cierge pascal.

L'interprétation du P. Guizard n'est donc pas conforme à la lettre du texte. Il a fait une accommodation, mais une accommodation qui me paraît parfaitement légitime et conforme à l'esprit du texte, si l'on tient compte de l'usage nouveau. Les cierges, qui ont été allumés au cierge pascal et ont été tenus en main par les fidèles pendant l'offrande du diacre, peuvent être aujourd'hui légitimement considérés comme bénits et offerts à Dieu. Ils sont bien quelque chose *ex huius sanctificationis mysterio*, et partout où ils seront portés ils symboliseront la lumière invisible de Dieu qui doit chasser les démons. N'oublions pas que *maiestas* est une traduction de la *doxa* biblique qui évoque le rayonnement de la gloire divine. Cette accommodation me semble même le seul moyen de donner un sens au texte dans notre contexte actuel.

Il y a peut-être encore l'un ou l'autre point qui est obscur dans cette prière. Je ne suis pas parfaitement sûr du sens exact de *intende*, restitué d'après les témoins anciens. Est-ce bien « regardez » qu'il faut comprendre ? C'est possible, et on peut défendre ce sens par des analogies. Mais ce n'est pas le seul sens du verbe, et je ne sais s'il convient parfaitement au contexte. *Intendere* signifie aussi étendre, donner de l'intensité. La discussion de ce point demanderait plus de développement que je n'en puis donner ici, et je me contente de poser un point d'interrogation.

Puis-je dire aussi que l'oraison *Veniat quaesumus* est un des points qui me paraissent moins heureux dans la vigile pascale ? En faisant bénir le cierge par le prêtre, on a peut-être obéi à une exigence de la théologie moderne. Mais croire qu'on lui a « restitué » cette bénédiction est une erreur historique, et les faits se vengent des théories : on n'a rien trouvé d'autre comme formule de bénédiction que la fin d'un *praeconium* diaconal. Dans toute la tradition occidentale, la prière du diacre a été considérée comme une bénédiction : le cierge est béni parce qu'il est offert à Dieu, et c'est le diacre qui l'offre. Les formules d'Ennodius, dont je parlais tantôt, et qui sont certainement des formules diaconales (on y prie *pro sacerdote nostro*) demandent explicitement la bénédiction de Dieu : « Postulamus ut supernae benedictionis munus accommodes (P. L., 63, 260)... tu ad tribuendam benedictionem evocatus ministerio humani sermonis inlabere » (*ibid.*, 262). Le résultat de l'adaptation qu'on a faite ne me paraît pas très heureux. Comme je l'ai dit, je ne vois pas du tout ce que peut signifier dans le contexte actuel le *sacrificium quod hodie litatum est*. Ce n'est plus l'offrande du cierge puisqu'elle n'est pas encore faite, et ce n'est pas non plus le sacrifice eucharistique. Ce n'est pas davantage le sacrifice du Christ considéré dans sa réalité historique qui appartient au passé, car *hodie* n'aurait alors aucun sens. J'ai beau chercher,

je ne trouve pas d'issue, et l'adaptation au nouveau contexte me paraît tout simplement impossible. D'autres seront peut-être plus subtils que moi. Je le souhaite. En attendant, les traducteurs peuvent toujours s'en tirer par une prudente réticence, en supprimant toute notion de temps : « Le sacrifice offert aujourd'hui. » On peut croire alors qu'il s'agit d'un fait futur, ou bien de l'offrande du cierge ou bien de l'eucharistie. Mais c'est une traduction qui corrige le texte.

BERNARD BOTTE, O. S. B.

IV

Note sur l'utilisation liturgique du cierge pascal

Mise à part l'étincelante et flamboyante cérémonie inaugurale de la sainte veillée, si heureusement restaurée et remise à son heure nocturne ces dernières années, force nous est bien d'avouer qu'à s'en tenir aux seules précisions des rubriques rien n'est plus flou, dans tout l'ensemble de la liturgie, que le sort réservé au cierge pascal une fois achevée la cérémonie au baptistère. Les auteurs approuvés ne sont pleinement d'accord ni sur la place à lui donner et à lui maintenir, ni sur le temps de son maintien, ni sur les circonstances où il convient de l'allumer, ni surtout sur ce qu'on en doit faire après son extinction à la messe solennelle de l'Ascension, et après la seconde bénédiction des fonts à la vigile de Pentecôte.

Dans la très prosaïque pratique courante, on le relègue alors au magasin des accessoires, on le démunit des cinq clous de cire enrobant les grains d'encens et on attend l'année suivante pour le remettre en service, jusqu'à ce que l'usure impose l'acquisition d'un cierge neuf. Il sert ainsi cinq ou six fois, souvent plus. Le nouveau cérémonial, imposant la gravure profonde du millésime, déconcerte les curés en mal d'argent¹.

Passons sur ces petites et essayons de dégager, par une étude attentive des documents, une ligne de conduite qui donne au symbolisme de cette attachante figuration de la présence parmi nous du Christ ressuscité un sens susceptible de rayonner sur tout l'ensemble de la vie liturgique de l'année.

Nous examinerons donc successivement :

- 1° les prescriptions positives de la rubrique concernant le cierge pascal au cours de la sainte veillée;
- 2° celles relatives à son usage entre Pâques et l'Ascension;
- 3° les circonstances (très mal définies) de son extinction à cette

1. On m'a déjà demandé s'il était loisible de reboucher à la cire le chiffre variable.

date, puis de sa remise en service lors de la seconde bénédiction des fonts;

4° ce que certains usages locaux anciennement mentionnés ou encore survivants et le silence des données positives en cours permettent d'imaginer pour prolonger le reste de l'année le symbolisme baptismal indéniable du cierge pascal.

Le cierge pascal à la cérémonie inaugurale de la vigile pascale.

Il saute aux yeux de l'observateur le moins averti que si l'on fait abstraction d'un symbolisme historique et fondamental qui ne pouvait pas ne pas s'imposer dès les origines, le cierge pascal apparaît comme un accessoire indispensable à la célébration de la sainte veillée dans les ombres de la pleine nuit. Ce sont les conditions mêmes dans lesquelles étaient conféré le baptême qui ont imposé ce caractère unique, central, d'un éclairage intense et rayonnant. On y a vu tout de suite la splendeur du Christ ressuscité venant à la rencontre de son épouse mystique, dont le sein maternel et régénérateur est figuré par la fontaine sacrée. De là les effusions, lors de la préface consécatoire des fonts, d'une verve tellement latine qu'elle me paraît défier toute expression en langue moderne.

C'est, à mon sens, lorsque la célébration de la sainte veillée dut se faire dans des sanctuaires dépourvus de fonts ou pour consacrer des fonts sans y célébrer immédiatement quelques baptêmes que le symbolisme a commencé de gauchir vers les imprécisions qu'on dira plus loin.

On devra donc retenir comme fil directeur dans tout ce qui va suivre que le cierge pascal est essentiellement le lampadaire baptismal et que tout baptême étant une pâque, c'est à sa lumière, celle même du Christ, qu'on devrait, en tous temps le conférer. De même on tirera comme corollaire que tout allumage liturgique du cierge pascal comporte un rappel du baptême.

Selon le nouveau rite du samedi saint, le cierge est évidemment annuel, puisque millésimé solennellement; il est porté d'avance sur la crédence avec les divers accessoires prévus pour la bénédiction du feu nouveau.

C'est à cette place, à l'entrée de l'église, qu'il est solennellement marqué au chiffre de l'année en cours, muni des grains d'encens figurant les plaies glorieuses du Christ ressuscité, allumé à la flamme tirée de la pierre et finalement béni, puis porté en procession au chant du triple *Lumen Christi*, c'est à sa lumière qu'on allume toutes les autres avant de le placer, bien en vue, au milieu du chœur; il signifie si bien la présence nouvelle du Christ au milieu des siens qu'avant de chanter sa louange on lui rend les honneurs de l'encensement. Remarquons, au passage que, par opposition à l'ancien rite, qui donnait, à l'autel et avec la chasuble et le manipule, à la veillée de lectures, les allures d'une avant-messe, le nouveau, célébré au chœur en chape, à la banquette de vêpres, lui rend pleinement son caractère initial d'office de nuit. Le caractère d'avant-messe avait encore été accentué par le rite dominicain qui fait réciter,

pendant la première lecture, par le célébrant et les ministres, les prières ordinaires au pied de l'autel.

Le cierge pascal éclaire, au milieu du chœur, la bénédiction de l'eau et, s'il y a lieu, l'administration des baptêmes; il serait porté en tête de la procession si bénédiction et baptêmes avaient lieu au baptistère.

On ne le porte pas à la procession de transfert de l'eau baptismale aux fonts : symboliquement, le jour a lui, c'est la colonne de fumée, figurée par l'encensoir, allumé, lui aussi, au feu nouveau, qui guide le peuple de Dieu dans sa marche.

C'est seulement après la rénovation des promesses baptismales que le cierge pascal est transporté du milieu du chœur à sa place normale, sur son candélabre, au coin de l'évangile, près de l'ambon. Il serait abusif de le laisser, tout le temps pascal, au milieu du chœur, comme on l'a fait en 1952 dans quelques églises, la rubrique 29 est très précise sur ce point.

Entre Pâques et l'Ascension

Rien jusqu'ici n'a démenti le caractère strictement baptismal du cierge pascal, les déviations vont commencer avec la détermination précise de son allumage liturgique.

On se trouve ici en présence de deux traditions opposées : pour la première, paroissiale et baptismale, le cierge pascal, luminaire du baptême, ne s'allume que pour l'Eucharistie dominicale et festive commune, qui est proprement le renouvellement hebdomadaire ou la commémoration mystérique du baptême. Pour la seconde, basilicale et monastique, née dans des églises dépourvues de fonts baptismaux, la lumière du Christ n'a éclairé que la veillée nocturne et le sacrifice qui la clôture, elle éclairera donc, tout le temps pascal, l'office choral intégral.

Entre les deux naît un usage bâtard qui étend, dans les paroisses, l'allumage du cierge pascal à tous les offices choraux célébrés le dimanche, ainsi qu'aux fêtes du temporel, voire des saints.

C'est tout au moins ce qui semble devoir ressortir d'une décision de la S.C.R., dont on remarquera la date tardive pour qui considère l'antiquité de l'usage dont on postule la normalisation :

Quando debet accendi cereus paschalis, quibus diebus, quibus horis, num tantum dominicis, an etiam aliis diebus festis, et in Missis et in Vesperis, an etiam in Matutinis solemniter celebratis?

Resp. : Cereus paschalis regulariter accenditur ad Missas et Vesperas solemnes in tribus diebus Paschae, sabbato in Albis, et in diebus dominicis usque ad festum Ascensionis D.N.J.C. quo die cantato evangelio, extinguitur. Ad matutinum et in aliis diebus et solemnitatibus etiam solemniter celebratis non accenditur, nisi adsit consuetudo, quod durante tempore paschali accendatur, quae servanda esset (Die 19 maii 1607, in Placentina, ad 13, n° 204).

La réponse précise la coutume romaine tout en reconnaissant la légitimité des autres, elle laisse d'ailleurs sans solution le plus gros

de la difficulté proposée; la coutume romaine est strictement baptismale, si on allume le cierge à vêpres les trois jours de Pâques, c'est-à-dire dimanche, lundi et mardi, ainsi que le samedi *in Albis*, c'est à cause de la procession aux fonts et de la cérémonie de déposition des chrêmeaux.

On pourrait ergoter sur le point de savoir si l'esprit de la réponse comporte l'allumage aux vêpres des dimanches au delà de Quasimodo, car la lettre peut tout aussi bien s'entendre exclusivement de la seule messe passée l'octave de Pâques. Quant à l'allumage aux nocturnes et à laudes, la coutume, non désavouée, n'en a pu naître qu'en suite d'un symbolisme fondé sur l'éclairage de l'office indépendamment du baptême, c'est-à-dire dans les chapitres et monastères dépourvus de fonts.

Reste que l'allumage, même le plus étendu, ne concerne nulle part d'autres circonstances que celles de la très antique célébration ecclésiastique sabbatique et dominicale : premières vêpres, matines et laudes, messe et secondes vêpres, à l'exclusion des heures ascétiques et monastiques : prime, tierce, sexte, none et complies, encore ne voudrais-je pas jurer qu'ici ou là, on n'ait jamais allumé pour tierce et sexte encadrant la messe conventuelle ou pontificale.

Les communautés astreintes au chœur ayant eu tendance à toujours allumer au temps pascal pour la messe conventuelle, surtout solennelle, la question s'est posée pour les fêtes pénitentielles des litanies et des rogations. On l'a tranchée par la négative et je me range volontiers à cet avis, mais certes pas pour la raison avancée par Merati et que je transcris telle que nous la fournit l'*Ordo* de Paris pour 1952 :

Cereus paschalis non accendendus est in M. de Rog. quem accendere nunquam fas est cum in M. color violac. vel niger adhibetur (SRC, 19 mars 1607).

Cette *raison* est un non-sens, car si on la prend à la lettre, le cierge pascal devrait être éteint toute la veillée pascale, depuis l'*Exsullet* jusqu'à la messe. La vraie raison est que les Rogations ne sont ni un dimanche ni une fête et surtout que la messe de station est chantée, par définition, ailleurs qu'au chœur et au cours d'une procession à laquelle ne figure point le cierge pascal. La première considération vaut *ubi non fit processio* quand le jour étant libre de toute fête, il est obligatoire de chanter la messe du lundi des Rogations comme messe capitulaire ou conventuelle occurrente.

Extinction et sort postérieur du cierge pascal.

Transcrivons tout d'abord dans sa brièveté la rubrique du Missel romain qui fait seule loi à la lettre :

Dicto Evangelio exstinguitur Cereus Paschalis, nec ulterius accenditur nisi in Sabbato Pentecostes ad benedictionem Fontis.

Voyons maintenant ce qu'en ont fait les auteurs à en juger d'après les prescriptions de l'*Ordo* de Paris :

*Post M. princip. Evang. Cereus pasc. exstinguitur et M. expleta, a candela-
bro removeatur serveturque ut accendatur Vig. Pentec. ad Font. Bapt. Bene-
dictionem (Mem. Rit., tit. VI, c. II, § 7, n° 6).*

Levavasseur-Haegy-Stercky prescrivent cet enlèvement après la messe en renvoyant à la rubrique du jour qui ne le comporte aucunement, ici on se réfère au *Memoriale Rituum* de Benoît XIII, dont les prescriptions ne sauraient valoir que pour les petites églises où l'on doit officier sans ministres sacrés. Quoi qu'il en soit, l'enlèvement ne s'impose nullement, puisque le cierge doit encore servir et que les rubriques du samedi vigile de Pentecôte parlent de l'allumer comme étant là, sans spécifier qu'on va le chercher ailleurs qu'à sa place.

On ne trouve nulle part la moindre précision sur la personne qui doit éteindre le cierge pascal. Dans un certain nombre de paroisses parisiennes l'usage est de le porter à souffler au célébrant, mais le cérémonial parisien n'en dit rien.

Le missel dominicain ne mentionne pas l'extinction, il n'en est pas question non plus dans bon nombre de missels locaux.

On rallume le cierge pascal pour descendre en procession le samedi vigile de Pentecôte à la bénédiction des fonts (avec, n'en déplaise à Merati, les ornements violets), tout s'y passe comme à Pâques, sauf à souligner ce point capital que les rubriques, aussi bien que les auteurs, gardent le silence le plus profond sur ce que devient le cierge après la bénédiction. Il n'est point prescrit de le porter au retour en tête de la procession. Ne serait-ce pas parce que sa destinée normale, jamais définie dans la suite du fait que personne ne songeait à la mettre en question, était de rester désormais toute l'année au baptistère comme témoin du caractère pascal de l'initiation chrétienne à quelque date qu'elle soit conférée? Rien, en particulier, ne précise si le cierge débité à Rome en *Agnus Dei* est celui de l'année ou de l'année précédente.

C'est ce que semble attester l'usage conservé à ma connaissance jusqu'à 1939 et sans doute après les anciennes paroisses chartraines du diocèse de Versailles d'utiliser le cierge pascal de l'année comme cierge des baptêmes. Je ne saurais, parallèlement, passer sous silence la coutume, mentionnée au Rituel des Bénédictines de Montmartre en 1664, d'allumer pour les prières des agonisants le cierge pascal de l'année. Cela ne relève pas d'une fantaisie sentimentale néo-galllicane, mais d'un symbolisme profond qui plonge ses racines dans un lointain passé.

On a insinué que le symbolisme serait beaucoup plus complet en allumant au cierge pascal, flambeau du baptistère et lumière du Christ, le cierge remis au néophyte comme signe de sa vie chrétienne personnelle; j'y souscris très volontiers. Il faudrait veiller aussi à la conservation du feu nouveau, qu'on laissè aujourd'hui si facilement s'éteindre depuis que les veilleuses du Saint-Sacrement sont électriques et qu'on allume à la diable les réchauds d'encensoir. Autrefois la relève se faisait soigneusement soir et matin entre le gros réchaud de la sacristie des cathédrales ou des grandes églises et la

veilleuse de la réserve; le rituel a même une bénédiction spéciale du feu en cas d'extinction fortuite (App., n° 30). Ce sont là des sacramentaux à ne pas négliger, mais dont on ne parle plus guère. D'aucuns y verraient même quelque réminiscence païenne du culte de Vesta, ce qu'à Dieu ne plaise! En fût-il même ainsi qu'il ne faudrait pas trop se hâter de parler d'emprunt, mais bien plutôt de survivance rattachable à la tradition primitive religieuse, comme pour l'eau bénite et les rites sacrificiels.

Conclusion.

Revenons maintenant aux précisions apportées, à l'usage des petites églises, par le *Memoriale Rituum* de Benoît XIII. Elles présentent un singulier amalgame de données traditionnelles fort antiques et d'innovations dues à un symbolisme mal compris. Le cas n'est malheureusement pas inouï à l'époque où elles furent rédigées et la récente restauration de la veillée pascale fait naître l'espoir d'une sérieuse révision à laquelle voudrait contribuer cette étude.

Il s'agit (VI, II, § 7, n° 6) de la conclusion de l'ancien rite du samedi saint, après le retour à la sacristie :

Item exstinguitur cereus paschalis; qui tamen, remanens in suo Candelabro, accendetur in Missis in omnibus Dominicis, ac festis Domini, et Sanctorum de praecepto; et usque ad Evangelium, inclusive, in die Ascensionis Domini; quo dicto, Cereus exstinguitur, et completa Missa removetur a candelabro, et servatur accendendus in Vigilia Pentecostes ad Benedictionem Fontis.

Le cierge pascal doit donc bien demeurer en place tout le temps pascal et on ne l'allume qu'à la messe des dimanches et fêtes du temps; il n'est point ici question des vêpres, de matines ni de laudes, qui étaient cependant encore fréquemment célébrées à la campagne au XVIII^e siècle.

L'addition des fêtes de saints régulièrement chômées marque un point, pas très heureux, pour l'esprit moderne de dévotion.

L'extinction après l'évangile de l'Ascension marque le choix fixé par l'Église romaine entre le symbolisme fondamental baptismal du cierge et la simple figuration historique de la présence physique du Christ ressuscité. Elle corrobore l'interdiction portée par la S.C.R., le 20 décembre 1783, contre la coutume portugaise de différer l'extinction jusqu'à none de la fête, à cause de l'antienne *Videntibus illis*, chantée à l'heure même où le Christ avait visiblement disparu (4265).

Quant à la prescription d'enlever le cierge après la messe, elle constitue une nouveauté assez regrettable, sur laquelle il est souhaitable de voir revenir.

Ici non plus, rien n'est précisé concernant le sort du cierge après la seconde bénédiction des fonts. Peut-on en conclure que la voie est libre pour les ressourcements qu'on a dits ?

V

« Sedentes auscultant »

Cette formule des rubriques de la Nuit pascale est remarquable. Elle nous rappelle enfin que les lectures sont faites pour être écoutées, et que chacun doit les entendre. Elle fait écho fort heureusement aux vieux textes du Pontifical pour l'ordination des lectures... L'expérience montre que, hélas ! lecteurs et sous-diacres se préoccupent trop peu d'être entendus et écoutés, et c'est sans doute la raison qui a entraîné l'usage, devenu officiel dans le *Ceremoniale episcoporum*, d'après lequel le célébrant doit lire en son particulier ce que le lecteur et le sous-diacre chantent de façon si peu intelligible.

Dans la Vigile pascale, désormais, le célébrant écoute, les ministres écoutent, le clergé écoute (donc sans dire son bréviaire), le peuple écoute (donc après avoir fermé ses livres). Le lecteur veille donc à l'acoustique et articule de façon à être vraiment entendu et compris.

Mais ce principe si juste, si évident qu'on se demande pourquoi il a fallu une rubrique de 1951-1952 pour le redécouvrir, entraîne deux conséquences.

La première, c'est qu'on doit se plaindre d'une précision apportée à la rubrique elle-même en 1952, qui fait placer le diacre pour l'*Exsultet* et les lecteurs pour les prophéties, le visage tourné vers le mur de gauche : il tourne le dos au célébrant et ses ministres (qui, *sedentes*, auront désormais du mal à *auscultare*), et ne regarde pas les fidèles, ce qui est contraire à tous les principes de déclamation. Cette précision de rubrique, espérons-le, ne demeurera pas dans l'édition définitive de l'*Ordo*.

Seconde conséquence. Si les fidèles *sedentes auscultant*, leur livre fermé, c'est qu'on leur dit des choses qu'ils entendent, non seulement de leurs oreilles, mais de leur intelligence. Ils ne le pourront faire que si la lecture des quatre prophéties a lieu dans leur langue maternelle. Reconnaissons que cette interprétation a été instinctivement adoptée dans la presque unanimité des paroisses où la Vigile pascale a été célébrée, et dès la première année. Le nouveau rite étant tout entier d'une structure si franchement pastorale, la chose a semblé toute naturelle, et pourtant le sens affiné qu'ont les prêtres et les fidèles des impérieuses exigences du sacré les avertit aussitôt, dès que ces exigences sont méconnues. Il me semble donc qu'on a des raisons très sérieuses d'estimer que la formule des nouvelles rubriques *sedentes auscul-*

tant peut s'interpréter légitimement comme une discrète mais sûre invitation dont nous pouvons tirer un parti pastoral.

AIMÉ-GEORGES MARTIMORT.

VI

La place des baptêmes dans la Nuit pascale

On aura pu s'étonner de lire dans *La Maison-Dieu*, numéro 29, page 97, sous la signature des directeurs du C.P.L., l'affirmation que le décret de 1951 ne parle pas du tout de la célébration du baptême pendant la nuit pascale. D'autre part, le livret *O Nuit bienheureuse*, deuxième édition révisée, page 29, a placé la célébration du baptême aux Fonts, après qu'on y a versé l'eau baptismale et qu'on les a encensés.

Or l'*Ordo Sabbati Sancti* de 1952, page 37, fin du paragraphe 21, contient cette rubrique très nette : *Tunc miscet ipsum oleum cum aqua. Si aderunt baptizandi, eos baptizet more consueto*. Le baptême doit donc se célébrer au chœur, avant la procession aux Fonts. Nous nous excusons de cette double erreur. Elle s'explique parce que nous avons rédigé article et livret, pour les faire paraître à temps, d'après le décret paru dans les *Acta Apostolicae Sedis*, avant d'avoir reçu l'*Ordo Sabbati Sancti*. Or la rubrique en question ne figure pas dans les *Acta* (vol. XXXIV, sér. II, v. 19, n. 1, en bas de la page 59).

On nous permettra cependant de reprendre la remarque déjà formulée par M. l'abbé Viale, en 1951 (cf. *La Maison-Dieu*, n° 26, p. 50) : « On souhaiterait aussi que la rubrique relative au baptême (*si aderunt baptizandi, eos baptizet more consueto*) fût rédigée de telle façon que l'administration du baptême soit présentée comme la règle, et l'absence de baptême simplement tolérée, *justa de causa*; et pour éviter toute équivoque, il faudrait préciser que, la *catechizatio* étant faite dans la journée, le prêtre commence immédiatement à *Credis in Deum*. »

L'expérience de 1952 a montré l'intérêt de cette requête. Ici, un ordinaire a exigé, contrairement à la rubrique ancienne, mais toujours valable, du Missel, que les rites antérieurs au *Credis in Deum* soient accomplis par le même prêtre, dans le même lieu. Ailleurs, un baptême a été célébré solennellement du début à la fin, pendant la nuit pascale, qu'il a indûment prolongée¹.

1. La cérémonie en question ayant été célébrée dans une église non

D'autre part, l'*Ordo* de 1952, paragraphe 25, contient cette rubrique, préalable à la rénovation des promesses baptismales : « *Celebrans, depositis paramentis violaceis, assumit stolam et pluviale albi coloris.* » Nous avons vu un cérémoniaire, attaché à l'observance littérale de cette rubrique, faire prendre les ornements blancs pour le baptême; faire reprendre les ornements violets pour la procession aux Fonts; enfin faire reprendre les ornements blancs pour la rénovation ! Il faudrait donc signaler que le célébrant prend les ornements blancs pour le baptême (commençant à *Credis in Deum*) et les garde jusqu'à la fin. Rien n'est plus fastidieux que ces déshabillages et rhabillages multipliés en présence des fidèles.

A.-M. ROGUET.

VII

Plaidoyer pour le baptistère

Après ces mises au point sur la place du baptême, il est tout naturel de consigner ici quelques réflexions relatives au rôle du baptistère dans la nuit pascale. Elles feront écho à plusieurs lettres reçues à ce sujet.

Le nouveau rite de la nuit pascale prescrit de célébrer la bénédiction de l'eau baptismale et les baptêmes non pas au baptistère (sauf si celui-ci « est séparé de l'église », cas très rare en France), mais « au milieu du chœur, devant le cierge bénit, à la vue des fidèles ». Nous avons relevé la valeur pastorale de cette rubrique : on se souciait enfin d'accomplir les rites « à la vue des fidèles » ! Mais, après deux ans d'expérience, et tant que la liturgie pascale n'est pas définitivement fixée, on peut noter les inconvénients de cette pratique.

Sans doute l'état d'abandon où sont laissés certains baptistères et presque partout leur emplacement dans un lieu étroit et peu accessible ne permettraient pas d'y célébrer la bénédiction de l'eau et les baptêmes avec beaucoup de splendeur et à la vue des

paroissiale, on célébra le baptême avec de l'eau apportée de l'église paroissiale... qui avait fait la cérémonie le matin ! On pourrait souhaiter une rubrique précisant que, même dans une église non paroissiale, ne possédant pas de fonts, on doit consacrer l'eau baptismale du moment qu'on doit célébrer *hic et nunc* un baptême ? Cela va sans dire, mais cela irait encore mieux en le disant !

fidèles. Néanmoins, malgré la rubrique du décret de 1952 qui recommande d'orner le « vase » destiné à remplacer les Fonts, en combien d'endroits cette cérémonie capitale s'est-elle accomplie sur une lessiveuse ou une cuvette plus ou moins adroitement camouflée avec des linges et des fleurs ?

Si cet ersatz demeure obligatoire, les curés n'éprouveront jamais le besoin de restaurer leurs Fonts baptismaux, et même dans la construction d'églises nouvelles on ne se souciera guère d'assurer à ceux-ci un emplacement ou une décoration qui les mette en valeur. En dehors de la nuit pascale, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas, les baptêmes seront célébrés en des lieux peu dignes. Il sera impossible de promouvoir la piété envers le baptistère. La signification pascale de tout baptême restera théorique, puisque le baptistère où ont lieu la plupart des baptêmes ne joue à peu près aucun rôle dans la liturgie pascale. Ne serait-il pas bon de spécifier que les cérémonies de la nuit pascale doivent se faire au chœur, là où le baptistère est mal placé ou peu digne, mais que leur lieu normal est le baptistère, auquel curés et architectes doivent avoir à cœur d'assurer un emplacement et une décoration dignes de lui, soit en déplaçant et en aménageant les baptistères dans les églises existantes, soit en créant des baptistères bien conçus dans les églises nouvelles ? (Notons en passant qu'il peut être avantageux de placer le baptistère dans un bras du transept, la tradition étant sauve si l'on demeure près d'une porte.)

Sans doute le décret de 1952 a-t-il remédié à l'inconvénient de négliger totalement le baptistère dans la nuit pascale, puisqu'on doit s'y rendre en procession pour y verser l'eau baptismale et l'encenser. Mais cela réduit le baptistère au rôle de réservoir : il n'est plus la source de la vie divine. D'autre part, plusieurs de nos correspondants l'ont noté aussi, le rétablissement du *Sicut cervus* et de l'oraison qui suit est assez artificiel, puisque ces deux pièces, faites pour précéder le baptême, lui sont devenues postérieures. Et enfin pourquoi prescrire qu'on revient *en silence* du baptistère au chœur, ce qui fait tomber le *tonus* de la cérémonie ? Est-ce pour assurer un moment de recueillement avant la rénovation des promesses du baptême ? L'idée serait bonne, et l'on est heureux de voir le silence reprendre une place importante dans la liturgie. Mais une procession en silence sera toujours une chose lugubre et contraire à la tradition, qui veut qu'une procession soit accompagnée de chants, en dehors de certaines circonstances exceptionnelles et assez austères, comme le retour du reposoir pour les vêpres du jeudi saint.

A.-M. R.

VIII

Le mystère pascal en termes d'engagement

(A propos d'un article de M. Louis Rétif dans *Masses ouvrières*, et aussi d'un article de M. Henri Duméry dans *Esprit*.)

Après l'accueil enthousiaste fait à la réforme liturgique de la Vigile pascalle, on en vient à se demander maintenant si cet enthousiasme est bien de mise. « Quel prêtre de paroisse ouvrière, écrit M. Rétif (pourvu qu'il ait un contact authentique avec les masses populaires), ne voudrait rappeler au liturgiste, en un dialogue inspiré du désir de compréhension mutuelle, combien le peuple est encore loin d'accéder à la liturgie, fût-elle rendue plus expressive! » (*Masses ouvrières*, 73, mars 1952, p. 36).

C'est bien ce dialogue que cherche M. Rétif par l'article cité. Nous aurions mauvaise grâce à l'éviter, d'autant plus que [nous le cherchons nous-même depuis longtemps] et que M. Rétif nous convoque à un salutaire examen dont nous lui savons gré.

N'est-il pas significatif que ce dialogue s'engage concrètement au sujet de la nuit pascalle, dont la réforme fut inspirée au Saint-Siège par un réel souci d'être fidèle à la fois aux richesses de la liturgie la plus antique et aux pressantes aspirations de la pastorale moderne. Il serait absolument ridicule de chercher dans les lignes qui suivent autre chose qu'une recherche de précision et de vérité en faveur d'un effort qui veut rester commun et fraternel. Les citations de l'article écrit par M. Rétif ne doivent jamais être isolées de leur contexte. Elles ne dispensent pas de la lecture de cet article.

Liturgistes et pasteurs

Au préalable, il existe une question de mots. Opposer liturgistes et pasteurs, c'est risquer de terribles simplifications, parfois peut-être des injustices, et certainement c'est compromettre la lucidité d'un problème qui doit rester concret : puisqu'on veut faire de la pastorale, pour autant qu'on oppose des tendances, on néglige le réel et l'on passe au parti pris. Un exemple d'accident regrettable dû à cette confusion, n'est-ce pas cette allusion « au malaise qu'éprouvent les rares curés mêlés aux cénacles liturgiques » (lisez : aux sessions du C.P.L. à Vanves). Si l'on prenait soin de parler un langage moins abstrait, on dirait qu'en effet dans les sessions du C.P.L. les curés, moins rares qu'on ne le dit, éprouvent parfois un malaise en entendant des théologiens, des professeurs, voire des missionnaires, décrire les exigences d'une pastorale respectueuse de la foi. Et ce malaise, nous croyons pouvoir dire qu'il est le plus souvent salutaire tant pour ceux qu'on nomme liturgistes que pour ceux qui

sont véritablement pasteurs. On pourrait citer des témoignages volumineux, on pourrait surtout faire toute l'histoire de deux années de travail au cours desquelles les avis donnés au C.P.L., à la fois par des théologiens et des pasteurs, ont fait évoluer considérablement les thèses émises au point de départ des travaux.

« Certaines conclusions des sessions liturgiques ne répondent pas aux soucis d'une pastorale réaliste. S'agit-il, par exemple, de souligner la présence du monde du travail à la messe, on récuse à juste titre l'appellation « messe du travail », sans pour autant paraître ressentir l'angoisse qui étreint les pasteurs devant l'éloignement du monde du travail. » — C'est juger bien sévèrement des confrères qui peut-être sont plus inquiets qu'on ne le dit. Pourquoi donc les prochains travaux de la session internationale des liturgistes porteraient-ils sur *l'homme moderne devant la liturgie*, si ce n'est parce que l'angoisse des missionnaires tenaille aussi des professeurs? C'est en tous cas faire peu de cas de méthodes dont on n'a peut-être pas apprécié la signification et la valeur. Jamais le C.P.L. n'aurait pu faire le travail qu'il a fait sans ce contact maintenu entre des théologiens et des pasteurs.

M. Rétif a d'autres griefs qu'il serait trop long d'examiner en détail. L'imprécision du langage entraîne peut-être ici ou là des confusions regrettables. Il est bien évident, par exemple, que, si nous parlons du baptême « dans la foi de l'Église », nous n'entendons pas méconnaître la triste indigence du peuple de Dieu, qui, « si peu représentatif soit-il », est pourtant dans l'Église le témoin de la foi que nous partageons.

Action catholique et pastorale liturgique

« Pour trop d'ignorances mutuelles, écrit M. Rétif, l'Action catholique d'une part manque d'expression liturgique et le Centre de Pastorale Liturgique est amené à se muer en centre liturgique plus ou moins pastoral. » Qui ne regretterait une pareille misère? Je ne sais si l'Action catholique manque d'expression liturgique, mais je me demande si l'on parle bien le même langage. L'Action catholique a, si je ne m'abuse, une mission bien spécifique. Qu'elle s'intéresse à la liturgie paraît indispensable tant pour ses membres qui ont besoin de vivre dans l'Église et de participer très profondément au culte vivifiant que pour ceux qu'elle doit familiariser avec la vie chrétienne, et même préparer à la vie culturelle. Le Centre de Pastorale Liturgique abandonnerait-il son orientation pastorale du seul fait que de graves difficultés sont soulignées par les pasteurs au nom de la mentalité de l'homme moderne inadapté au culte tel qu'il se célèbre. S'il est, comme le note M. Rétif, « équivoque d'affirmer sans assez mesurer ce rapport de forces que toute liturgie est pastorale et toute pastorale est liturgique », n'est-ce pas qu'on n'a pas encore assez compris les termes mêmes de ce rapport. Ne serait-ce pas, par exemple, un secret désir de certains missionnaires ou aumôniers d'Action catholique que la liturgie soit l'instrument de leur pastorale propre? Faute de laisser les choses à leur place, on risque en effet de créer l'équivoque.

La liturgie n'est pas une méthode d'Action catholique, ce qui ne l'empêche pas pour autant d'être pastorale. Le C.P.L. n'est pas un mouvement d'Action catholique spécialisé, ce qui ne lui ôte — croyons-nous — aucune de ses prétentions à servir un renouveau de la *pastorale liturgique*. A lui de chercher en effet la solution de difficultés qu'il ne se cache point et tout d'abord justement à rappeler en toute circonstance la valeur pastorale de la liturgie, voire selon le vœu du cardinal Suhard à pousser la participation active des fidèles jusqu'aux engagements apostoliques. Mais aussi — et là nous rejoignons directement les observations de M. Rétif —, à lui d'examiner si la liturgie ne dépayse pas le peuple fidèle au point d'en faire un apatride. Expliquons-nous. Il s'agit de symboles, de signes sacrés porteurs d'une signification et d'une efficacité religieuses dont la liturgie use avec fidélité. « Né d'une civilisation scientifique et technique, nous dit M. Rétif, l'homme d'aujourd'hui ne s'y reconnaît que difficilement : le signe est ravalé pour lui au rang d'un signal. » — La remarque est peut-être fort exacte et le liturgiste n'a pas le droit de l'ignorer même s'il n'a pas lui-même les pouvoirs nécessaires pour y remédier. Cette observation doit faire l'objet d'une étude attentive, voire scientifique¹. Elle fait partie des données sociologiques qui conditionnent la pastorale et même la pastorale liturgique. Un rubriciste pourrait se dérober, le C.P.L. ne saurait ignorer cette difficulté qui fait partie de son plan d'étude. Les exemples donnés ici ou là sont éloquentes, mais ils ne condamnent pas pour autant le symbolisme liturgique en lui-même. Il est bien vrai, d'une part, que les gestes liturgiques sont si parcimonieux, si étriés, qu'ils en deviennent parfois ridicules, que les « matières » sacramentelles sont si réduites qu'elles sont elles-mêmes plus un symbole de matière qu'un signe de l'effet sacramentel : le pain que nous consacrons évoque vaguement la pâte de froment cuite, et fort mal la nourriture que le Seigneur nous a donnée... Ceci est admis en principe; disons qu'en pratique on ne fait pas grand cas de l'appauvrissement qui en résulte pour la pastorale. Nous ne devons pas cesser de le rappeler et de réclamer des choses et des gestes plus authentiquement symboliques. Le peuple n'est pas sans doute totalement étranger au symbolisme, surtout s'il échappe à la tentation d'un intellectualisme trop aride. Avouons pourtant sans illusion que, dans l'état actuel des choses, les fidèles ont de la peine à saisir facilement la signification des multiples gestes réduits au « minimum requis pour la validité » et qu'alors une question se pose, qui est nettement du ressort de la pastorale liturgique. En assumant cette tâche, le C.P.L. ne peut-il prétendre servir à sa place l'action catholique ou la mission?

Certains pasteurs voudraient pourtant pousser plus avant leur critique. Les symboles traditionnels, disent-ils, n'ont plus de sens

1. On lira dans le prochain cahier de *La Maison-Dieu*, à paraître en décembre, une remarquable étude rédigée par le P. Bouyer sur ces problèmes : cette étude a été menée par l'auteur en collaboration avec M. Yvan Daniel, de la Mission de Paris, le P. Beirnaert et André Cruiziat.

dans une civilisation qui a dépassé nettement le stade agraire. Que signifie l'eau, que signifie l'huile, que signifie le feu, que signifie la flamme d'un cierge au siècle de l'électricité, de la standardisation des services publics, de l'industrie, des produits alimentaires conditionnés? Mais croit-on que là est le vrai problème? N'est-ce pas plutôt le fruit d'un mauvais usage des matières symboliques que nous déplorons tous? La Nuit pascale est un élément de la réforme liturgique qui tend justement à redonner aux matières et aux gestes symboliques leur signification exacte; feu, lumière, eau, huile interviennent sans que personne se plaigne de l'inadaptation. Tout au contraire, là où l'on a pris la peine d'expliquer leur signification, on constate un véritable enthousiasme des fidèles. Il est bien évident que la réforme pour être vraiment efficace doit comporter cette longue et patiente catéchèse sans quoi nous n'aurons une fois de plus qu'usé des symboles sans arrière-plan réel et, par conséquent, ennuyé les fidèles. Sans compter le risque non chimérique de sabotage dans le symbolisme...

La liturgie n'est ni un système d'apostolat ni une science, elle est le culte du peuple de Dieu. M. Rétif sent vivement — et quel prêtre ne le sent pas? — le terrible divorce qui existe entre les comportements d'une « communauté de ferveur liturgique » et ceux d'une masse non encore initiée, insensible à la liturgie.

Paraliturgie, liturgie du seuil et préliturgie

Le divorce n'est pas tel, d'ailleurs, qu'on n'envisage pas la réunion possible, puisqu'on réclame « une paraliturgie clairement définie et orientée vers une liturgie à laquelle elle achemine ». On appelle ailleurs cette action préparatoire *liturgie du seuil*, c'est-à-dire catéchétique ou catéchuménique, consistant essentiellement en catéchèses adaptées à un milieu donné, sans autres exigences culturelles que ce que pourraient porter ces communautés de catéchumènes », on l'appelle encore une *préliturgie* proposée par ceux qui savent combien en fait les masses populaires sont « encore loin d'accéder de plain-pied à une liturgie inviolable ». Il est bien évident qu'on réclame ici ni plus ni moins qu'une initiation catéchétique au mystère liturgique. Qui n'applaudirait à ce vœu? Pourtant de regrettables confusions semblent s'être glissées dans le vocabulaire. Identifier paraliturgie et liturgie du seuil et préliturgie, catéchuménat et initiation catéchétique, c'est risquer de noyer le problème qu'on veut poser. Qu'on veuille appeler « préliturgie » tout ce qui prépare à une participation active à la liturgie, toute initiation catéchétique, c'est tout à fait légitime. Qu'on appelle *catéchumènes* une masse bien caractérisée de chrétiens ignorants des richesses de leur foi, étrangers aux rites, c'est abusif. Un catéchumène n'est pas un néophyte, c'est un candidat au baptême. Qu'on relise saint Ambroise (*Des sacrements, des mystères*, coll. « Sources chrétiennes », 25), on verra comment en un siècle donné on concevait l'initiation des nouveaux chrétiens au mystère. Ils n'étaient plus catéchumènes, ils étaient néophytes et, tout au long de la se-

maine *in albis*, ils étaient formés directement en vue de leur participation avec toute l'assemblée au culte liturgique. Qu'étaient ces séances d'initiation, sinon une substantielle catéchèse des mystères? Non pas un appel à des connaissances déjà acquises pour conduire par un raisonnement logique ou tout autre procédé pédagogique à de nouvelles connaissances, mais plutôt une révélation des mystères dans une atmosphère nettement marquée par la présence de symboles porteurs de réalités. Avant leur baptême, avant leur entrée dans l'assemblée eucharistique, les catéchumènes savaient sans doute fort peu de choses sur la vie intense de cette assemblée. En est-il autrement de nos jours? Certes, non! Aussi peut-on penser qu'il est grand temps de préparer nos communautés chrétiennes à cet accueil des catéchumènes par un véritable effort de pastorale liturgique.

Nous pensions pouvoir réserver le nom de paraliturgie pour toute célébration organisée librement suivant l'esprit des célébrations strictement liturgiques. En faire une « liturgie du seuil » ou une « préliturgie » pour néophytes serait réduire considérablement sa fonction. Un (néophyte qui n'a pas encore réalisé en lui les exigences d'une expression liturgique attend encore du pasteur un supplément de formation.) Quel est le chrétien qui n'en est plus du tout à ce stade?

Toute l'histoire de l'Église montre, à la suite d'ailleurs des apôtres eux-mêmes, que les chrétiens ont été admis aux sacrements (baptême, eucharistie) avant d'être tout à fait prêts. L'Église a toujours repoussé la tentation d'une communauté de parfaits voisinant avec une communauté en progrès. L'institution du catéchuménat elle-même ne saurait être invoquée en faveur d'une double pastorale puisque le (catéchumène) est nourri, instruit, éveillé au sens de Dieu, (dans le sein de la communauté liturgique.

Nous comprenons certes l'angoisse des pasteurs, des missionnaires, des militants d'Action catholique. Ils désirent à juste titre que se constituent des assemblées chrétiennes vivantes, liturgiques, mais ils souffrent de ce que les masses chrétiennes ne sont pas encore prêtes pour réaliser authentiquement ces gestes chrétiens. Le problème qu'ils se posent est sans doute de tous les temps. Lui donner une solution institutionnelle, sous forme de préliturgie ou de liturgie du seuil, n'est-ce pas ignorer la valeur réelle de la catéchèse pastorale; n'est-ce pas surtout mutiler l'action liturgique dans ses fonctions propres, sous prétexte de conserver ce qu'elle comporte de pédagogique?

Dans un article de la revue *Esprit* (juin 1952), intitulé *Alibis des croyants*, M. Henri Duméry dit des choses fort justes qui semblent faites justement pour mettre en garde contre des efforts faux parce qu'ils sont partiels. « On désire rassembler son troupeau, écrit-il, l'édifier, le faire vibrer à l'unisson. Fort bien. Mais ce recours à la liturgie, ou à plus forte raison à la paraliturgie, si l'on s'en tient à l'extériorité, n'est pas autre chose que l'étiquette cérémonielle sociologique » (p. 962). Qu'on ait besoin de cette étiquette, qui le nierait? Mais que la liturgie soit destinée à la fournir, c'est ce qu'on ne doit

pas admettre sous peine de dénaturer sa fonction. La liturgie restera ce qu'elle est aujourd'hui pour le peuple, toute le temps que les pasteurs ignoreront sa richesse. Rechercher une préliturgie instituée qui déboucherait sur la liturgie, c'est reculer le problème qui se posera toujours au pasteur devant les hommes qu'il doit conduire patiemment aux nourritures substantielles de la vie chrétienne, ce serait coller une étiquette cérémonielle sur des rites destinés justement à ne jamais recevoir d'étiquette puisqu'ils ne sont pas valables en eux-mêmes, mais seulement en vue d'une entrée dans l'assemblée liturgique.

Les engagements du chrétien

Revenons-en maintenant à la liturgie pascale qui servait de point de départ aux réflexions de M. Rétif. On a remarqué à son propos comment (les symboles échappent à la vie courante et profane.) Mais on s'empresse de noter qu'elle peut changer totalement les perspectives d'une pastorale si l'on a soin de lui donner toute sa portée. « Cette expression splendide de la foi d'une communauté au mystère de la mort et de la Résurrection du Christ reste le point culminant d'une année liturgique qui deviendra progressivement une réalité de fait pour une communauté donnée. » Pasteurs et liturgistes sont d'accord sur ce point. Tous les efforts du C.P.L. — on l'a déjà remarqué — aboutissent à cette découverte du mystère pascal dans ses dimensions multiples. Et comme nous sommes d'accord aussi avec M. Rétif quand il insiste « pour que la préparation à la Vigile pascale ait cet accent de vérité par lequel le mystère du Christ se consomme dans la conscience d'hommes plus soucieux d'être spirituellement présents qu'attentifs à une représentation ». Nous avons applaudi à la réforme de la liturgie pascale, non pas tant parce qu'elle nous a donné une belle cérémonie équilibrée et vivante, que pour les conséquences pastorales et spirituelles qui en découlent. Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de ce point de vue qui n'est pas encore assez unanime dans le clergé.

Nous ne sommes pas d'accord pour autant sur l'interprétation que semble donner M. Rétif de cette libération chrétienne qui se situe entre la mort au péché avec le Christ et la Résurrection avec lui. La libération de l'homme esclave des techniques dans le travail, opprimé par l'injustice sociale, a peut-être quelque analogie avec le fait historique de la libération des Hébreux en Egypte. Elle peut servir d'image pour faire comprendre le mystère du passage de la mort à la vie, du péché à la justice; elle ne saurait pour autant l'exprimer exactement. L'esclavage social est sans doute un péché, la liberté et la justice sociale ne sont pas le Royaume de Dieu et sa justice. Il paraît toujours dangereux d'évoquer un tel problème et de crier à la confusion. C'est pourtant nécessaire et si l'on veut sauver la vérité du Mystère pascal, et si l'on veut être sincère dans la proclamation de notre Espérance. M. Rétif a raison d'en appeler à la sincérité de tous ceux qui viennent célébrer la Nuit pascale, renouveler « le seul engagement qui compte dans leur vie, celui de leur baptême ». Comme lui nous pensons que

le carême et même toute l'année liturgique doit préparer cette sincérité. Un chrétien en effet n'a jamais fini de croître dans sa foi. « Chaque année, une communauté trouve enfin le moment privilégié de sa croissance dans une foi collectivement vécue. Cette nuit-là consacre un lent acheminement vers plus de charité, dans les engagements les plus divers, sur le plan syndical, social, politique... » Voilà ce que réclame en définitive M. Rétif au nom d'un réalisme liturgique, faute de quoi, dit-il, « il ne serait pas surprenant d'entendre parler du mystère central de la foi en termes douloureux de mystification. » Pourquoi cette manière de voir les choses, si admirable de charité pastorale, nous fait-elle penser à la douloureuse confusion (contre laquelle Notre-Seigneur n'a jamais cessé de lutter) entre un messianisme terrestre et le Royaume des cieux ?

Le pasteur a la tâche complexe de veiller à des engagements qui ne sont pas tous du même ordre. Il doit travailler dans une communauté bien réelle et les termes d'« engagement de charité » voudront dire pour lui *parfois* action syndicale, sociale, politique... La communauté chrétienne qui célèbre la Nuit pascale renouvelle un engagement d'un autre ordre dont Dieu est l'auteur principal, qui suppose une sincérité distincte de la pureté ou de la valeur morale, celle de l'homme devant Dieu, conscient du péché, de la mort et adhérant au Christ Sauveur. La liturgie est la célébration d'un mystère pascal sans commune mesure avec l'engagement du chrétien dans la vie quotidienne de la cité. Chaque fois qu'on en appelle à une distinction des plans temporels et spirituels, il est abusif de crier à la mystification. *Le culte du culte* — Dieu nous en garde ! — serait une mystification. Le culte lui-même est la célébration d'un mystère dans un ordre de réalisme surnaturel, qui ne nie pas et ne contredit en rien le réalisme terrestre. « La charité doit nous tirer à l'extérieur. Sans quoi, nous aurions une religion hiératique qui projette le sacré sur l'ornement et qui, par là, éduque les grands enfants que nous restons en face du mystère de Dieu. Mais nous n'aurions pas une religion d'amour réellement efficiente qui investit toutes les activités de l'homme pour les amener à leur juste point de maturité. Il ne faut pas que le culte du culte devienne un alibi de l'engagement effectif » (H. Duméry, *Esprit*, *loc. cit.*, p. 964). Faire comprendre aux participants de la Nuit pascale que leur engagement de baptisé appelle cet engagement effectif au dehors où se livre le combat des hommes, tel est l'un des rôles de la pastorale liturgique. M. Rétif l'a fort bien vu. Nous regrettons seulement que telle ou telle expression puisse donner le change sur sa pensée et trahir finalement le réalisme de la liturgie tel qu'il le réclame.

H.-NOËL BONNET.